

Cuba Si France Provence
330, Chemin de la Valentine
13300 Salon de Provence
France
cubasifranceprovence@orange.fr
06.71.78.59.72
http://cubasifranceprovence.over-blog.com/

Cuba Si France Provence est née le 21 janvier 2005. Elle a pour but d'œuvrer au rapprochement entre le peuple cubain et le peuple français en faisant découvrir aux Français une réalité cubaine très souvent méconnue.

## 1. Cadre juridique et institutionnel pour l'encouragement des droits de l'homme.

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont reconnus dans la Constitution Cubaine : droit à la vie, droit à l'inviolabilité de la personne et à son intégrité, droit au travail, droit aux congés, droit à l'inviolabilité du domicile et du courrier, de n'être accusé et condamné que par un tribunal compétent et en vertu de lois antérieures au délit commis, de ne pas subir de pressions.

La principale mise à jour réalisée depuis le dernier examen de l'EPU a été l'adoption des « Grandes Lignes de la Politique Economique et Sociale » dont le but est d'actualiser le modèle économique cubain, d'élever le niveau et la qualité de vie des habitants de l'Île et d'avancer vers la réalisation d'une société toujours plus juste, libre, indépendante, solidaire et équitable tout en assurant la défense, l'indépendance et la souveraineté du pays.

Cuba a ratifié en février 2009 la convention Internationale pour la Protection de Toutes les Personnes contre les Disparitions Forcées, la Convention Internationale pour la Protection des Personnes contre les Disparitions Forcées, elle a adhéré en 2012 à la Recommandation 200 de l'OIT sur le VIH, le SIDA et le Monde du Travail et à la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

Il faut noter aussi que, depuis quelques temps, le Gouvernement cubain a engagé de nombreuses actions pour éradiquer la corruption dans l'Île, bien qu'elle soit loin d'y atteindre les sommets qu'elle atteint dans de nombreux pays.

D'autre part, Cuba travaille à modifier le Code Pénal, le Code de la Famille et le Code du Travail dans ce sens-là.

### 2. Coopération avec les organes de traité et autres mécanismes non discriminatoires des Nations Unies sur les droits de l'homme.

Cuba a toujours démontré sa volonté de coopérer avec les mécanismes non discriminatoires et d'application universelle des Nations Unies concernant les droits de l'homme et de discuter de tous les sujets avec tous les pays, y compris les Etats-Unis, sur la base du respect réciproque, de la reconnaissance de la souveraineté de chaque peuple et de son droit à l'autodétermination. Elle a présenté 3 rapports à des organes de traités de droits de l'homme : le second rapport périodique au Comité pour le Droit des Enfants; les rapports combinés du 14° au 18° au Comité pour l'Elimination de la Discrimination Raciale en 2011 et les premier, second, troisième et quatrième rapports au Comité contre la Torture, ainsi que le rapport initial à la Convention sur les droits des personnes handicapées en 2012.

Elle a également été élue à la vice-présidence du Conseil des Droits de l'Homme, ce qui constitue, pour le moins, une reconnaissance des efforts qu'elle réalise en la matière.

#### 3. Egalité et non discrimination.

Pendant les 4 dernières années, Cuba a pris de nombreuses mesures pour continuer à développer la réalisation de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces mesures concernent les femmes, les enfants, les jeunes, les handicapés, et combattent les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Une loi est à l'étude pour autoriser le mariage homosexuel, pas encore permis dans beaucoup de nos pays...

#### 4. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.

Aucune peine de mort n'a été prononcée à Cuba depuis le dernier examen de l'EPU et il n'y a plus dans le pays, aucun condamné à mort.

Mieux, en avril 2009, le Conseil d'Etat a décidé de commuer la peine de mort en une peine de 30 ans de prison ou de prison à perpétuité

#### 5. Administration de la justice, lutte contre l'impunité et état de droit.

Le système judiciaire cubain se fonde sur le principe d'indépendance de la justice, de l'égalité absolue de toute personne devant la loi, de la présomption d'innocence et une forte participation populaire. Les juges, professionnels ou non, sont élus et les jugements sont publics. A la tête de ce système se trouve le Tribunal Suprême, constitué par un collège de magistrats.

# 6. Liberté de religion et de croyances, d'expression, d'association et de réunion pacifique, et droit de participer à la vie publique et politique.

Il existe à Cuba près de 400 religions et institutions religieuses qui développent leurs activités sans que l'Etat y intervienne. Toutes les religions disposent de lieux de culte et ceux-ci se déroulent sans aucune difficulté. La récente visite du Pape Benoit XVI à Cuba a bien montré que les relations entre le Gouvernement cubain et l'Eglise Catholique s'amélioraient régulièrement.

Cuba est un pays dans lequel toutes les décisions sont discutées à tous les niveaux de la société, dans les réunions de quartier aussi bien que dans les organisations de masse. On peut donc dire que la liberté d'expression est respectée. Mais Cuba est aussi l'objet d'une campagne médiatique mensongère de la part des Etats-Unis qui paient certains individus pour organiser des activités qui enfreignent la loi cubaine et troublent l'ordre public. Les soi-disant « défenseurs des droits de l'homme » à Cuba font partie de cette mouvance, financée par les organisations d'extrême droite basées à Miami. Ils ne correspondent donc pas à la définition des défenseurs des droits de l'homme que donne la Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU le 9 décembre 1998.

Il faut noter par ailleurs, que les opposants pacifiques et qui ne reçoivent pas d'argent des Etats-Unis, ne sont pas inquiétés à Cuba et peuvent s'exprimer en toute liberté.

## 7. Droit à travailler et à des conditions de travail équitables et satisfaisantes et droit à la sécurité sociale et à un niveau de vie convenable.

Cuba a ratifié 88 conventions de l'OIT et les droits des travailleurs sont définis à la fois dans la Constitution cubaine et dans le Code du Travail.

Par ailleurs, la législation du travail à Cuba, est en ce moment en pleine mutation avec le passage au secteur privé de 178 métiers et d'environs 1 million et demi de travailleurs. Mais les travailleurs qui entrent dans ce secteur privé continuent à bénéficier de la Sécurité Sociale de l'Etat et ne sont pas abandonnés à eux-mêmes comme c'est le cas dans nos pays capitalistes. Le Gouvernement cubain tente, avec ces mesures, de décharger l'Etat de charges devenues trop lourdes tout en assurant à sa population la réalisation du droit au travail, qui a toujours été une de ses priorités.

Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences de ces changements mais ceux-ci peuvent être considérés comme un effort important pour garantir à la fois le droit au travail, des conditions de travail satisfaisantes et le droit à un niveau de vie convenable.

#### 8. Droit à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, à la culture.

Tous les soins de santé sont gratuits pour tout le monde à Cuba depuis le triomphe de la Révolution mais le Gouvernement doit faire des efforts constants pour maintenir ce haut niveau de protection dans un monde où la crise économique frappe tous les pays et alors que l'Île vit avec un blocus qui l'empêche d'acquérir au meilleur prix et dans les meilleures conditions le matériel médical dont elle a besoin. Une attention particulière est accordée à la prévention par des campagnes de vaccination massives des enfants et la mise en place d'un programme de lutte contre le moustique Aedes Aegypti, vecteur de la dengue, maladie qui fait des ravages à Cuba depuis qu'elle y a été introduite en 1985 depuis les Etats-Unis. Ces mesures de prévention sont appliquées sans discrimination à tous les logements, à toutes les voitures, y compris les voitures de location conduites par des touristes étrangers, et elles produisent d'excellents résultats.

L'éducation est également gratuite à tous les niveaux et les congrès « Université » de l'UNESCO, organisés tous les 2 ans à La Havane, rendent régulièrement compte des efforts accomplis par le Gouvernement cubain pour améliorer le système éducatif cubain pour le rendre toujours plus juste, toujours plus efficace, toujours plus accessible aux jeunes Cubains et pour faire bénéficier les pays qui en ont besoin des réussites de ce système.

Le droit à la culture a été l'un des premiers droits institués par la Révolution Cubaine et de gros efforts sont faits actuellement pour le maintenir malgré les difficultés de tous ordres. La Fête du Livre à La Havane constitue un événement international majeur et actuellement, un projet est en cours, en collaboration avec l'organisation française COBAIC, pour doter les bibliothèques de l'Ile de livres pour les enfants de 0 à 5 ans que Cuba a du mal à produire à cause du coût élevé de ces albums qui comportent beaucoup d'images et doivent être réalisés dans du carton ou du papier particulièrement solide.

L'ICAIC a aussi engagé une collaboration avec la France par l'INA pour la restauration, le numérisation et la valorisation de la collection d'images d'actualités latino-américaines de l'ICAIC déclarée Patrimoine National de cuba et inscrite en 2009 au « Registre de la Mémoire du Monde » de l'UNESCO.

En ce qui concerne le droit à l'alimentation, Jean Ziegler, Rapporteur Spécial de l'ONU a reconnu dans son Rapport de 2007 les énormes efforts effectués par le Gouvernement cubain pour fournir à toute la population une nourriture de base , sans aucune discrimination. Depuis lors, Cuba, dans le cadre de l'actualisation du modèle économique cubain, a engagé un certain nombre de réformes visant à mieux répartir la nourriture en fonction des besoins car il a été constaté que certaines personnes, à qui leurs revenus permettent d'acheter leur nourriture sur les marchés libres, continuaient à bénéficier du panier de nourriture subventionné. La réforme engagée vise à subventionner non plus les produits mais les personnes et le panier de nourriture subventionné serait alors réservé à ceux qui ne peuvent accéder aux marchés libres.

Des terres ont également été attribuées en usufruit à des familles pour qu'elles les travaillent. Cette nouvelle attribution de terres vise à la fois à garantir un meilleur accès à la nourriture et à diversifier la production, ce qui permettrait de remplacer certains produits d'importation par des produits produits sur place et ferait ainsi baisser le prix de revient de la nourriture et permettrait d'avancer dans la réalisation du droit à l'alimentation.

9. Coopération internationale en matière de santé, d'éducation et de prévention des désastres naturels.

Ce qui frappe lorsqu'on consulte la liste des recommandations faites à Cuba par les différents pays membres du Conseil des Droits de l'Homme<sup>1</sup>, c'est que la plupart concernent des programmes de solidarité déjà en place. D'innombrables recommandations commencent par « continuer », « consolider », d'autres par « partager ». Ceci constitue une reconnaissance du travail accompli par Cuba, depuis le triomphe de la Révolution Cubaine, dans le domaine des Droits de l'Homme.

En effet, dès 1960, Cuba a apporté une aide médicale aux pays en difficultés. Actuellement, la brigade Henry Reeve, brigade médicale spécialisée dans les situations de catastrophes naturelles et d'épidémies graves composée de 5 490 collaborateurs cubains, est présente au Chili et en Haïti. Avant le tremblement de terre d'Haïti, les médecins de la brigade Henry Reeve avaient sauvé la vie de 4 619 personnes, reçu en consultations médicales 3 083 159 patients, en avaient opéré 18 898, avaient installé un total de 36 hôpitaux de campagne complètement équipés dont 32 furent donnés au Pakistan, 2 à l'Indonésie et 2 au Pérou. De plus, des patients affectés par le tremblement de terre du Pakistan ont bénéficié de prothèses de membres à Cuba. Au total, cette brigade a prêté assistance à plus de 3 millions de personnes.

Dans d'autres pays, comme le Venezuela, la Bolivie, d'autres brigades médicales ont opéré de la vue gratuitement des milliers de personnes (Opération Miracle) ou soigné gratuitement dans les régions reculées du pays, une population qui n'avait pas accès aux soins. En janvier 2012, 2 261 987 personnes avaient été opérées dans le cadre de l'Opération Miracle.

De nombreux pays recommandent à Cuba de partager avec d'autres son expérience d'un système de santé universel, gratuit. Inutile de dire que Cuba accepte volontiers cette recommandation, qu'elle met déjà en pratique depuis de nombreuses années avec le Programme Intégral de Santé qu'elle développe actuellement dans 40 pays. Cuba doit également, avec d'autres pays, participer à la mise en place d'un vrai système de santé, en Haïti où les brigades médicales cubaines sont en place depuis 1998 par le biais du Programme Intégral de Santé dans le cadre duquel 6 092 coopérants cubains ont donné, depuis sa mise en place, plus de 14 millions de consultations. Au moment du séisme, quelques 400 praticiens cubains travaillaient déjà dans ce pays et actuellement, plus de 600 jeunes haïtiens font leurs études à Cuba.

L'Ecole Latino-américaine de Médecine (ELAM) a formé 9 960 médecins de 58 pays entre 2005 et 2011 mais Cuba forme aussi des professionnels de la santé dans 11 pays.

Cuba développe également ses programmes d'alphabétisation avec les méthodes « Yo, si puedo » qui a obtenu en 2006 le Prix Roy Sejong de l'UNESCO et qui, en mai 2012, avait permis d'apprendre à lire à 6 775 332 personnes, « Yo puedo leer y escribir » et « Yo, si puedo seguir » qui, également en mai 2012, avait permis à 853 088 personnes d'améliorer leurs connaissances. Ces méthodes sont appliquées en plusieurs langues, y compris les langues des peuples autochtones , c'est dire que ce sont des méthodes qui sont appliquées sans discrimination d' aucune sorte.

Certains pays recommandent aussi à Cuba de partager avec d'autres son expérience dans la lutte contre le VIH. En effet, en matière de lutte contre le SIDA, Cuba obtient d'excellents résultats et le taux de personnes atteintes est très faible (0,09% contre 0,6 aux USA en 2006). Pourtant, lorsque Cuba veut partager son expérience, cela ne va pas tout seul.

En effet, en 2001, Cuba avait proposé, lors d'une session extraordinaire de l'ONU portant sur la prévention du SIDA de fournir les médecins, les pédagogues, les psychologues et autres spécialistes nécessaires pour conseiller et collaborer dans les campagnes de prévention du SIDA et d'autres maladies, les équipements et les kits de diagnostic pour les programmes de base de prévention, le traitement antiviral pour 30 000 patients, ainsi que le salaire de son personnel. La communauté internationale n'aurait eu à fournir que les matières premières pour les médicaments et Cuba n'en aurait tiré aucun bénéfice. Mais cette proposition fut rejetée. Cuba mit cependant en œuvre ce programme. En 2006, il bénéficiait à 8 pays d'Afrique et 6 pays d'Amérique Latine dans lesquels plus de 200 000 patients furent soignés.

http://www.upr-

info.org/database/index.php?limit=0&f\_SUR=42&f\_SMR=All&order=&orderDir=ASC&orderP=true&f\_ls sue=All&searchReco=&resultMax=25&response=&action\_type=&session=&SuRRgrp=&SuROrg=&S MRRgrp=&SMROrg=&pledges=RecoOnly, site consulté le 30 septembre 2012

### 10. Obstacles et problèmes qui gênent le développement et la protection des droits de l'homme à Cuba.

Il n'y a qu'un seul obstacle au développement et à la protection des droits de l'homme à Cuba et Cuba n'en est pas responsable : c'est la politique constante d'hostilité mise en place par les Etats-Unis depuis le triomphe de la Révolution Cubaine, c'est à dire depuis le moment où Cuba a revendiqué sa qualité de pays souverain et indépendant et refusé de continuer à vivre sous la coupe du pays le plus puissant de la planète. Le blocus économique et commercial, institué par le président Kennedy il y a maintenant 50 ans, fait encore d'énormes dégâts tant au niveau économique que politique. Des millions de dollars sont dépensés chaque année par Cuba pour s'approvisionner en denrées qu'elle pourrait acquérir dans un pays proche et payer bien moins cher mais que, à cause des réglementations du blocus, elle doit faire venir de Chine ou du Vietnam, ce qui occasionne d'énormes frais de fret. Les lois qui régissent le blocus stipulent aussi que Cuba n'a pas le droit de faire des bénéfices sur les produits qu'elle vend, qu'elle n'a le droit d'acheter aucun produit contenant des composantes étasuniennes, etc... Le Plan pour une Cuba Libre mis en place par George Bush en 2006 stipule que les Etats-Unis refuseront toute exportation liée à des équipements médicaux qui peuvent être utilisés pour des programmes d'attention à des patients étrangers »...

Comment Cuba parvient-elle avec toutes ces limitations, à maintenir ses programmes de solidarité à travers le monde ? C'est déjà un miracle. Plutôt que de lui recommander de « développer » ces programmes, mieux vaudrait l'aider à les accomplir...

Mais l'hostilité des Etats-Unis ne se manifeste pas qu'à travers le blocus. Celui-ci est complété par une campagne médiatique de calomnies incessantes contre Cuba qui fait également des ravages. Cuba est présentée comme une dictature dans laquelle le peuple n'a que le droit de se taire. Jamais, les médias ne parlent des élections à Cuba et pourtant Cuba est peut-être le pays dans lequel on vote le plus au monde, étant donné que les élections commencent dans les quartiers pour finir au Conseil d'Etat. Et les élus cubains ont la particularité d'être révocables à tout instant par ceux qui les ont élus et à qui ils doivent régulièrement rendre des comptes. Comment soutenir alors que les Cubains n'ont pas le droit à la parole ? Ils l'ont plus que nous, Français si fiers de notre démocratie, qui élisons un député ou un président de la République pour 5 ans et devons nous résigner à le subir pendant la totalité de la durée de son mandat même s'il ne nous donne pas satisfaction... Nous qui alors, ne pouvons que répéter jusqu'à plus soif : « On ne l'a pas élu pour ça...il ne tient pas ses promesses... » et attendre avec résignation les prochaines élections.

Certains pays, dont le Canada, recommandent à Cuba de « lever les restrictions concernant le droit d'expression, de réunion et d'association ». Que faut-il penser de cette recommandation ? Au Canada, les gens ont le droit de s'exprimer, de se réunir, de manifester même et... comme ce fut le cas lors de la récente grève des étudiants...de recevoir des coups de matraque (un droit que les Cubains n'ont pas!) ! Les Cubains ne manifestent pas dans la rue non parce qu'ils n'en ont pas le droit mais parce que tous les problèmes se discutent à tous les niveaux de la société dans d'innombrables débats sur les lieux de travail, dans les quartiers, dans les organisations de masse, comme ça a été le cas au moment de la mise en place des Grandes Lignes de la Politique Economique et Sociale du 6° Congrès du PCC et que les décisions sont prises à l'issue de ces discussions et en tenant compte de toutes les remarques.